

<https://www.unsa-fp.org/?Constat-renouvele-en-2016-sous-consommation-des-credits-de-l-action-sociale>



Constat renouvelé en 2016 : sous-consommation des crédits de l'action sociale interministérielle



- Action sociale -
Date de mise en ligne : dimanche 29 janvier 2017

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Présidée par Annick Girardin, Ministre de la Fonction Publique, la réunion du CIAS qui clôturait le cycle 2016 s'est tenue jeudi 26 janvier 2017.

Comme l'an passé, l'UNSA Fonction Publique déplore une sous consommation du budget l'action sociale interministérielle (ASI), qui s'établit à presque 4 millions d'euros en 2016.

La Ministre de la Fonction Publique a souligné son attachement au dialogue social et son intérêt pour l'action sociale qui est une composante de la politique des ressources humaines de l'État. Elle a annoncé le montant du budget de l'ASI voté en **2017 soit 124 millions d'euros** et un taux d'exécution budgétaire pour 2016 de 97%.

L'UNSA estime que les 4 millions non utilisés pour l'action sociale interministérielle en 2016 auraient pu apporter des réponses sociales aux besoins des agents les moins rémunérés.

Dès juin, l'UNSA Fonction Publique avait proposé des actions permettant une utilisation optimale des crédits et a systématiquement reconduit alertes et propositions à chaque instance.

En revanche, l'UNSA Fonction Publique se félicite de :

- l'accord donné à sa demande d'augmentation du nombre de places en crèches fin 2016 ;
- la circulaire qui étend l'ASI aux collectivités d'outre-mer ;
- des projets de révision de l'indice seuil de la prestation interministérielle relative à la restauration ;
- la signature de la convention avec l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) qui augmentera l'offre de logements sociaux.

L'UNSA Fonction Publique a réitéré ses propositions, qui portent notamment sur :

- la mise en oeuvre d'une véritable politique familiale, qui passe aussi par l'extension du nombre de places en crèches afin d'atteindre 4 000 places ;
- l'amélioration de l'offre en matière de restauration collective et de rénovation des RIA, qui se fera sur la base des schémas directeurs régionaux ;
- la revalorisation du montant de la prestation interministérielle relative à la restauration, dont le montant de 1,22 Euros n'est pas à la hauteur des tarifs de restauration collective ;
- la revalorisation du barème des chèques emploi service universel (CESU), des chèques-vacances ainsi que l'augmentation de l'Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP).